



PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 17 mars 2022

Accueil des Ukrainiens – Mobilisation des services de l'État

En lien étroit avec les acteurs locaux concernés, la Préfecture de l'Isère met en place une prise en charge adaptée (hébergement/logement, accompagnement sanitaire et social...) des déplacés ukrainiens arrivant dans le département.

Un guichet unique à Grenoble

La Préfecture propose un guichet unique, avec ou sans rendez-vous. La prise de rendez-vous est privilégiée via l'adresse mail pref-ukrainiens@isere.gouv.fr. L'accueil est organisé au 12, place de Verdun 38000 Grenoble, du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 13h à 15h30, en lien avec l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). (À noter : les démarches ne peuvent pas s'effectuer dans les sous-préfectures du département.)

La protection temporaire est un dispositif exceptionnel autorisé par la décision du Conseil de l'Union européenne du 4 mars 2022. Les bénéficiaires se voient délivrer une Autorisation provisoire de séjour (APS), d'une durée de 6 mois renouvelable (seules les personnes majeures sont concernées par cette APS). Ils sont reçus dans le même temps par l'OFII pour pouvoir bénéficier de l'allocation pour demandeur d'asile.

Ces informations ainsi que les pièces à produire sont détaillées sur le site internet de la préfecture :

www.isere.gouv.fr/Media/Files/formulaire-de-demande-Protection-temporaire-FR-Ukrainien

www.isere.gouv.fr/Media/Files/Liste-des-pieces-justificatives-a-produire-Ukraine-FR-Ukrainien

→ Au 16 mars 2022, la préfecture a reçu 150 ressortissants (adultes et enfants) et délivré 87 APS.

Santé, scolarité, emploi

La protection temporaire autorise l'exercice d'une activité professionnelle, et s'accompagne d'un accès aux soins médicaux, d'aides personnalisées au logement et de la scolarisation pour les mineurs.

Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38
Facebook : Préfet de l'Isère
Instagram : Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01

Logements et hébergements

La Préfecture de l'Isère centralise les offres d'hébergements, à titre gracieux, des particuliers et des personnes morales (collectivités, entreprises, associations). Les Ukrainiens qui arriveraient sans solution d'hébergement se voient proposer une solution d'hébergement. En dehors des heures d'ouverture de la Préfecture, ils peuvent appeler le 04 76 60 34 00 ou écrire à ukraine@fondation-boissel.fr.

Les particuliers qui souhaitent accompagner des ressortissants ukrainiens sont invités à se signaler sur le site <https://parrainage.refugies.info>.

Les personnes morales (collectivités, associations et entreprises) qui souhaitent mettre à disposition des hébergements peuvent se faire connaître sur le site : www.demarches-simplifiees.fr/commencer/hebergement-personne-morale-ukraine

→ Au 16 mars 2022, 4295 propositions de places d'hébergements ou de logements, par les collectivités ou les particuliers, ont été recensées sur l'ensemble du département de l'Isère.

Il est important que les logements soient disponibles dès qu'ils sont proposés sur les sites, qu'ils soient équipés et fonctionnels, pour permettre l'autonomie des Ukrainiens dès leur installation.

Cette organisation est amenée à évoluer pour s'adapter aux directives européennes et nationales, et selon le flux et les besoins des Ukrainiens qui arriveraient sur notre territoire.

www.isere.gouv.fr/Actualites/Ukraine/Ukraine-mobilisation-des-services-de-l-Etat-en-Isere

Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38
Facebook : Préfet de l'Isère
Instagram : Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01